

Délégation à la formation I+D | Ausbildungsdelegation I+D

Rapport annuel 2010

Délégation à la formation information et documentation

2010 a constitué une année d'importants changements au sein de la Délégation à la formation. Après trois ans, Thomas Kiser, délégué à la formation, a quitté son poste à la fin d'avril pour entamer une nouvelle activité professionnelle à la Bourgeoisie de Berne. La mise au concours du poste dans swiss-lib n'a guère retenu l'attention; les postulations ont été peu nombreuses. Etant donné qu'Urs Nägeli, président de la Délégation à la formation, a dû se récuser dans un cas et qu'il avait déjà annoncé sa démission, la procédure de sélection des candidats a été menée par Christine Schaad (alors secrétaire générale de BIS et partageant par là le bureau de la Délégation à la formation) et Herbert Staub (membre de la Délégation à la formation).

Sarah Ruch, nouvelle déléguée à la formation, correspondait parfaitement au profil souhaité. Elle a entamé ses activités le 1^{er} mai 2010 (taux d'occupation: 60%). Auparavant, elle avait étudié les sciences de l'information à Coire et travaillé à temps partiel à la Bibliothèque universitaire de St-Gall. Afin d'initier la nouvelle déléguée à ses tâches et de l'accompagner au début de ses activités, il a été décidé d'octroyer un mandat à Andrea Betschart qui avait été déléguée à la formation et qui connaissait parfaitement la nouvelle ordonnance de formation. Ce mandat a été financé dans le cadre du budget de la Délégation à la formation qui n'était pas tout à fait épuisé étant donné que Sarah Ruch travaillait à 60%.

Très rapidement, Sarah Ruch est parvenue, en raison de son tempérament communicatif, à créer des liens et à renouer des contacts par exemple en Suisse romande. Elle a entrepris les nombreuses démarches qui étaient urgentes et indispensables pour réaliser avec succès la réforme de la formation. Elle a dû en premier lieu préparer la procédure de qualification (en collaboration avec le CSFO et l'IFFP) et organiser les cours interentreprises. En outre, elle a été appelée à mettre en place différents groupes de travail et commissions afin de satisfaire aux dispositions fixées par l'OFFT. La déléguée à la formation s'est aussi penchée sur les structures administratives et financières du secrétariat. Elle s'est rendu compte qu'il fallait absolument prendre, sans tarder, des mesures non seulement au niveau des activités concernant la formation, mais aussi au niveau des finances.

Pour des raisons incompréhensibles à posteriori, les coûts des cours interentreprises (CI) introduits dans le sillage de la nouvelle ordonnance de formation, n'avaient pas été budgétisés correctement. Les recettes se situaient encore au niveau de celles des anciens cours d'introduction (CHF 70.- par journée de cours et participant-e) alors que les dépenses effectives avaient fortement augmenté. Les raisons de cette explosion des coûts étaient dues principalement aux coûts de la conception et de la mise en place des 30 journées CI, au besoin en locaux (onéreux) équipés d'ordinateurs, au recours accru à des enseignants qualifiés, à la nécessité de former des classes qui permettent de travailler et d'apprendre de manière efficace et à la complexité plus élevée des calculs et décomptes des subventions. Cette mauvaise budgétisation menait la Délégation à la formation inévitablement à la cessation de paiement.

Des mesures urgentes s'imposaient afin de maîtriser cette situation extrêmement critique. D'une part, il s'agissait de remettre d'aplomb la situation financière de la Délégation, d'autre part, il était évident qu'un poste à 60% ne suffisait pas du tout pour accomplir toutes les tâches en suspens. Lors d'une réunion avec les deux associations responsables de la Délégation, à savoir BIS et l'AAS, il a été décidé d'augmenter, avec effet rétroactif, à CHF 390.- les contributions des

entreprises formatrices pour les cours interentreprises et de chercher de nouvelles solutions pour poursuivre les activités de la Délégation à la formation. En vue d'empêcher une cessation de paiement, les deux associations BIS et AAS ont octroyé des prêts à la Délégation à la formation. Pour des raisons financières, on a écarté l'idée d'augmenter le taux d'occupation de la déléguée à la formation.

Les réactions massives sur swiss-lib ont vite montré que, du fait de l'augmentation rétroactive des contributions pour les CI, le problème avait été délégué aux entreprises formatrices, lesquelles ont été totalement surprises par la mesure mise en place. Un appel au boycott des paiements a été lancé en Suisse romande, puis en Suisse alémanique. Ce n'est pas vraiment le principe de l'augmentation des coûts de la formation qui a fait l'objet de critiques, mais le manque de transparence dans l'établissement des coûts et la facturation a posteriori des nouveaux montants. Heureusement, de nombreuses bibliothèques d'une certaine importance ont compris la situation et payé les factures. La cessation de paiement de la part de la Délégation à la formation a pu ainsi être écartée. Il était toutefois évident que des mesures supplémentaires s'imposaient pour éviter de mettre en danger l'ensemble la formation I+D.

La déléguée à la formation ainsi que les responsables des associations BIS et AAS ont cherché des solutions afin de rendre les activités de la Délégation à la formation plus performantes. Une analyse approfondie des tâches, des processus et des coûts de la Délégation ainsi qu'une comparaison avec d'autres associations a clairement montré que la solution la plus favorable et la moins onéreuse consistait à externaliser les activités de la Délégation à la formation pour les confier à une entreprise de services au bénéfice d'une expérience dans le domaine de la formation professionnelle. En l'entreprise Fischer & Sievi, il a été possible de trouver, à Berne, un partenaire qui est en mesure de gérer la Délégation à la formation de manière professionnelle, efficace et minutieuse. Fischer & Sievi assume avec succès des tâches similaires pour toute une série d'associations et d'institutions et les organes responsables se montrent très satisfaits. Sven Sievi, nouveau directeur de la Délégation à la formation depuis le 1^{er} février 2011, a déjà mis en œuvre avec brio trois ordonnances de formation; il entretient d'importants contacts avec les autorités fédérales et cantonales. Andrea Betschart lui apportera son soutien pour toutes les questions concernant la formation I+D. Sarah Ruch a quitté la Délégation à la formation à la fin de 2010. Nous tenons à la remercier ici pour son immense engagement à tous les niveaux. Urs Nägeli, président de la Délégation à la formation depuis 2008, a démissionné également à la fin de l'année. Nous lui exprimons nos vifs remerciements pour tout ce qu'il a entrepris en faveur de la formation initiale I+D.

Nous sommes convaincus que les mesures que nous avons mises en place à la fin de 2010 permettront de transformer la Délégation à la formation en un instrument performant pour la formation professionnelle et l'encouragement de la relève dans le domaine de l'information et de la documentation, et de regagner la confiance des entreprises formatrices.

En 2010, la Délégation à la formation était constituée des personnes suivantes: Anna Hug et Willi Studach (nouveau) pour l'AAS, Yolande Estermann, Flavio Haab (démission au milieu de l'année), Herbert Staub (nouveau) et Urs Nägeli (présidence, démission à la fin de l'année) pour BIS.

A partir de 2011, la Délégation à la formation se compose comme suit:

Anna Hug et Willi Studach pour l'AAS, Herbert Staub pour BIS (le second siège de BIS est vacant) et Andrea Betschart (spécialiste I+D) ainsi que Sven Sievi (directeur).

Juin 2011
Herbert Staub
Président de la Délégation à la formation